

Paris, le 1^{er} octobre 2013

à M. Jean-Marc AYRAULT
M. Vincent PEILLON
Mme Marie-Arlette CARLOTTI
Mme George PAU-LANGEVIN

Lettre ouverte

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Au cours de l'année 2013, la CFDT a participé au groupe de travail sur la professionnalisation des accompagnants des enfants handicapés. À l'issue de ces travaux, un rapport a été présenté le 13 juin dernier par Pénélope Komitès. Il concluait à la nécessaire professionnalisation de ces salariés afin d'assurer un accueil de qualité pour les enfants handicapés à l'école. Comme vous, nous sommes attachés à ce que l'école soit inclusive.

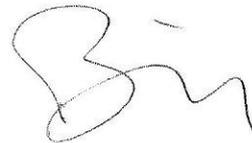
C'est pourquoi, nous avons salué la publication de la circulaire à la fin du mois d'août, prolongeant d'un an supplémentaire les actuels AVS-AED arrivés en fin de droit. Cette mesure constitue une première étape vers la création d'un métier d'accompagnant.

Toutefois, la parution tardive de la circulaire, quelques jours avant la rentrée scolaire, a rendu sa mise en œuvre difficile. Nombreux sont les AVS-AED, pourtant éligibles aux dispositions de cette circulaire, qui rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits, ou ne sont pas informés de ce dispositif transitoire.

Par ailleurs, les AVS-EVS, recrutés en contrat aidé et qui remplissent pourtant les mêmes missions souvent depuis de nombreuses années, ne bénéficient pas des mêmes droits ouverts par la circulaire. Cela est, pour nous, inacceptable. En effet, tous les accompagnants doivent pouvoir s'inscrire dans le dispositif de professionnalisation et leur investissement ainsi reconnu.

Enfin, nous demandons que l'ensemble des questions concernant le statut, le diplôme, la rémunération des accompagnants soient discutées, avec les organisations syndicales représentatives, dans la plus grande transparence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, l'expression de toute ma considération.



Frédéric Sève,
Secrétaire général du Sgen-CFDT